PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance extraordinaire du 29 septembre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le 29 septembre 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables.

Sont présents:
Siège #1 - Dany Poulin
Siège #2 - Sandra Jacques
Siège #3 - Nathalie Mercier
Siège #4 - Frédéric Forgues
Siège #5 - Roger Drouin

Est absente:
Siège #6 - Joyce Wallace Moreno

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre. Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2609-135 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification:

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - LOISIRS ET CULTURE
    3.1 - Dépôt d'une demande au Programme Aide aux immobilisation - volet 2 - Remplacement du système informatique de la bibliothèque de l'Ange
4 - VARIA
5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - LOISIRS ET CULTURE

2609-136 3.1 - Dépôt d'une demande au Programme Aide aux immobilisation - volet 2 - Remplacement du système informatique de la bibliothèque de l'Ange

CONSIDÉRANT QUE le Programme Aide aux immobilisations – Volet 2 vise exclusivement les projets de remplacement ou de réparation d'un mobilier ou d'un

équipement non intégré, nécessaires à la poursuite de la mission et au maintien du niveau des services des organismes culturels admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses relatives à une intervention sur un immeuble ne sont pas admissibles dans le cadre de ce volet;

CONSIDÉRANT QUE le système informatique actuellement utilisé à la bibliothèque de l'Ange est désuet, limite l'efficacité des opérations et restreint la qualité des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement complet du système informatique est essentiel pour assurer la continuité, la modernisation et l'accessibilité des services culturels à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges souhaite déposer un projet au montant total de 20 504,58 $ pour le remplacement du système informatique de la bibliothèque de l'Ange;

Il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Aide aux immobilisations – Volet 2 : Maintien des infrastructures et des équipements culturels, pour le projet de remplacement du système informatique de la bibliothèque de l'Ange.

QUE la Municipalité confirme que le montant de l'aide financière demandée s'élève à 16 403.67 $.

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les exigences du programme et à assumer toute portion des coûts non couverte par l'aide financière accordée.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour la présentation de la demande.

Adoptée

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question.

2609-137 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sandra Jacques et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 07.

Adoptée

Carole Santerre	Caroline Bisson
Mairesse	Directrice générale & greffière-trésorière

Je, soussignée, Carole Santerre mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Carole Santerre
Mairesse